



Paris, le 5 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le thermalisme français à l'agonie

- 113 établissements thermaux fermés
- 90 stations thermales à l'arrêt
- 200 000 curistes médicalisés en 2020 vs 580 000 en 2019
- 67% de baisse de fréquentation
- 100 000 emplois impactés
- 110M€ de pertes en 2020 vs 380M€ de CA en 2019

A la veille d'un rendez-vous avec le Premier ministre, le secteur thermal se trouve en perdition. Malgré de nombreuses sollicitations argumentées, aucune mesure spécifique n'a été prise par le gouvernement. Aucune date de réouverture n'est envisagée à l'heure ou la saison thermale devrait démarrer.

Certains établissements, appartenant même à des groupes, envisagent de prendre une mesure de sauvegarde ; d'autres déposent le bilan, comme Montrond-les-Bains en novembre dernier. Le pôle thermal d'Amnéville avec une perte estimée à 3,7M€ risque aussi un dépôt de bilan.

Ce sont 10 000 emplois directs non délocalisables attachés au thermalisme qui sont ainsi mis en jeu, et **100 000 emplois directs, indirects, induits non délocalisables** contribuant au dynamisme économique des territoires, souvent reculés, dans lesquels les stations thermales se situent.

Le modèle économique de l'activité thermale et celui des remontées mécaniques des stations de ski convergent en ce qu'ils supportent un taux de charge fixe très important, estimé à près de 70%. Ces charges ne sont pas compressibles et même si les établissements thermaux ont bénéficié de certaines aides mises en place par l'État, cela reste insuffisant pour assurer la survivance du secteur.

« Nous avons demandé une aide exceptionnelle de 82 millions d'euros sous forme de subvention pour couvrir les importants déficits car nous allons mourir. Ne pas aider le secteur, c'est condamner une médecine utile aux malades chroniques dont les ressources sont souvent limitées », indique Thierry Dubois, président du CNETh. A ce jour, Bercy n'a apporté aucune réponse.

En 2020, 200 000 curistes seulement ont pu suivre une cure thermale médicalisée. Une chute de 67%, lié à la fermeture de la totalité des 113 établissements thermaux de mers à fin juin puis à partir de novembre et à la mise en place de protocoles sanitaires stricts.

Ces mesures sanitaires mises en œuvre dès le début de l'épidémie ont permis qu'aucun cluster ne survienne. Un exercice de vigilance sanitaire et de prophylaxie auquel les établissements thermaux sont rompus depuis de longues années au titre de la surveillance et du contrôle bactériologique des eaux thermales.

Malgré cela, et à la différence d'autres activités médico-sociales, l'Assurance Maladie a refusé de prendre part aux surcoûts induits par les mesures sanitaires.

Les établissements thermaux enregistrent ainsi pour 2020 110 millions d'euros de pertes.

La pérennité économique du secteur n'est pas le seul enjeu. L'impact sanitaire est également préoccupant. En 2019, près de 600 000 patients étaient soignés en cure thermale. Ces malades chroniques, âgés de 65 ans en moyenne, disposent majoritairement de revenus modestes.

Pour de nombreux curistes, 2020 a donc signifié une parenthèse dans leur traitement thermal, et conséquemment, la résurgence d'épisodes de crise, de limitations fonctionnelles et, une reprise de traitements médicamenteux que la cure permettait d'éviter, et enfin, une indéniable perte d'autonomie et de qualité de vie.

Les établissements thermaux attendent des pouvoirs publics une réponse adaptée à leur situation.

Le thermalisme français en quelques chiffres

- **90** stations thermales sont en activité sur le territoire français, **113** établissements thermaux.
- **770** sources en France, soit **20%** du capital thermal européen.
- **850** médecins thermaux exercent dans les stations thermales.
- Plus de **10 millions** de journées de soins sont délivrées tous les ans par les établissements thermaux.
- **200 000** curistes en 2020 ont séjourné en moyenne 18 jours dans les stations thermales françaises vs **580 000** curistes en 2019
- **10 000** emplois directs non délocalisables
- **100 000** emplois directs, indirects ou induits non délocalisables dépendent du thermalisme.
- Depuis 2004, **plus de 14 millions** d'euros ont été consacrés à la recherche thermale.
- **1,3 milliard** d'euros, c'est le volume d'activité généré chaque année par la filière thermale.
- **10% à 15%** du chiffre d'affaires annuel des exploitants est réinvesti localement.
- Ces dernières années, tous les établissements thermaux ont été rénovés et les stations thermales ont consenti d'importants investissements : **825** millions d'euros au cours de la période 2016-2021.
- Le PIB thermal représente plus de **520** millions d'euros dont **44%** reviennent aux budgets publics au titre des prélèvements fiscaux et sociaux.
- Plus que jamais, le thermalisme est une source de richesse au service des territoires : **100** curistes supplémentaires génèrent en effet **6** emplois nouveaux.
- **71%** des communes thermales ont moins de 5 000 habitants. Pour elles, souvent, l'activité thermale représente l'essentiel de leurs ressources.
- La part du thermalisme est seulement de **0,15 %** des dépenses de l'Assurance Maladie.

Créé en 2002 à la suite de la fusion des syndicats professionnels, le C.N.E.Th (Conseil National des Établissements Thermaux) regroupe l'ensemble des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en concertation avec les pouvoirs publics, à l'amélioration et à une meilleure reconnaissance de la médecine thermale. Ses missions reposent sur la défense des intérêts des établissements thermaux auprès des différentes instances de l'État et de l'Assurance Maladie, sur la diffusion d'une information pédagogique pour faire connaître les atouts de cette médecine, tant auprès du grand public que de la communauté médicale, et également sur la mise en oeuvre d'études pour évaluer scientifiquement le Service Médical Rendu (SMR) des cures.

Contact presse

Agence Service Compris

Bertrand de Tilleul - +33 (0)6 10 34 60 46

bdetilleul@service-compris.com